

THE **BODY** ARCHITECTS

"(RE)CONSTRUIRE VOTRE CORPS À TOUT ÂGE"

CRÉDIT D'IMPÔT

- [Fonctionnement](#)

- Dans un premier temps, il est important de rassembler vos attestations fiscales avant de faire votre déclaration. Une attestation fiscale vous sera fournie par chaque prestataire que vous employez. En effet, ces attestations fiscales doivent être **absolument en votre possession**. D'une part, pour déclarer le montant exact facturé et d'autre part, pour justifier le montant en cas de contrôle des impôts suite à votre déclaration.

- Attention ! Les factures établies dans le cadre des services à la personne ne sont pas valables en cas de contrôle. Seules les attestations fiscale vous seront demandées.

- Tous les organismes de services à la personne doivent communiquer avant le **31 mars de l'année N+1** à chacun de leurs clients une attestation fiscale annuelle, afin de leur permettre de bénéficier de l'avantage fiscal (crédit d'impôt) au titre de l'année N.

(Le crédit d'impôt sera égal à **50 % des dépenses engagées** de l'année précédente. Exemple: votre crédit d'impôt pour 2021 portera donc sur les dépenses engagées en 2020).

CRÉDIT D'IMPÔT

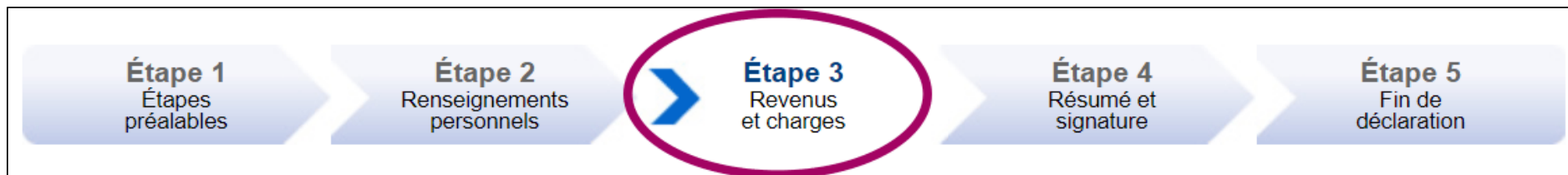
- [Fonctionnement](#)

Statut	Plafond Limite
Foyer sans enfant	12 000 € /an
Foyer avec 1 ou plusieurs enfants à charge	12 000 € (+ 1500 € par enfant) /an <i>Attention en cas de garde alternée + 750 € par enfant</i>
Foyer avec membre âgé de plus de 65 ans	12 000 € (+ 1500 € par membre âgé de plus de 65 ans) /an
Foyer avec un ascendant âgé de plus de 65 ans à charge	12 000 € (+ 1500 € par ascendant de plus de 65 ans) /an
Foyer avec un membre invalide ou bénéficiaire du complément d'allocation d'éducation spéciale de l'enfant handicapé	20 000€ /an

CRÉDIT D'IMPÔT

- [Comment procéder \(1\)](#)

- I) Accédez tout d'abord à la **déclaration de revenus en ligne**.
- II) Remplissez ensuite vos « **renseignements personnels** » présents dans l'étape 2. Les champs sont souvent pré remplis par l'administration, vérifiez leur exactitude avant validation.
- III) Puis, vient l'**étape 3**. C'est dans cette étape que vous allez déclarer vos dépenses liées aux activités des services à la personne !



CRÉDIT D'IMPÔT

- [Comment procéder \(2\)](#)

IV) Dans l'étape 3, après avoir vérifié ou renseigné les différentes catégories, rendez-vous dans l'onglet « **Charges** » et cochez la case **réductions et crédits d'impôts** (voir l'image ci-dessous).

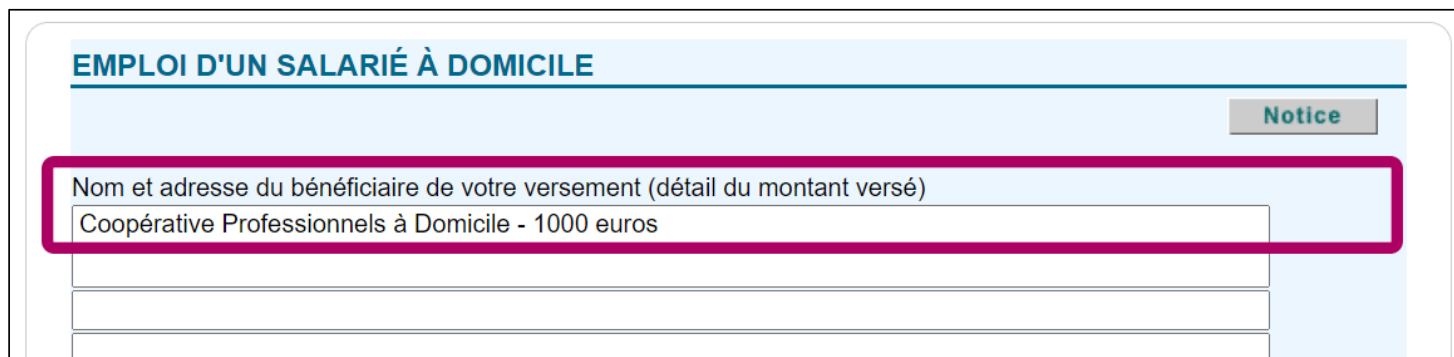
The screenshot shows a light blue header with the word "CHARGES" and a help icon. Below the header, there is a list of five categories, each with a checkbox and a help icon:

- Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses ?
- Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc. ?
- Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard) ?
- Travaux dans l'habitation principale : dépenses pour la transition énergétique ?
- Investissements Outre-Mer ?

CRÉDIT D'IMPÔT

- [Comment procéder \(3\)](#)

V) Plusieurs validations concernant vos revenus, vos charges déductibles vous seront demandées avant d'arriver à la **case 7DB** de la partie : « **Services à la personne : emploi à domicile** » (voir image ci-dessous). C'est dans cette case que vous devez remplir les montants présents sur vos attestations fiscales (montant total **sans déduire les 50%**). En cliquant sur « **détail** », vous devez renseigner le nom et l'adresse du bénéficiaire (voir ci-dessous).



EMPLOI D'UN SALARIÉ À DOMICILE

[Notice](#)

Nom et adresse du bénéficiaire de votre versement (détail du montant versé)

Coopératives Professionnels à Domicile - 1000 euros

CRÉDIT D'IMPÔT

- [Comment procéder \(4\)](#)

VI) Après validation de la page précédente, vous devez arriver à l'étape 4 « **Résumé et signature** ». Pensez à vérifier que le total de vos dépenses engagées pour les SAP (détaillées sur les attestations fiscales*) soit bien reporté (voir ci-dessous)

Réductions et crédits d'impôt (2042-RICI)	
7 DB	Dépenses aide à domicile ouvrant droit à un crédit d'impôt
	1000

VII) Pour consulter le montant qui sera déduit de vos impôts, cliquer sur » **Consulter le détail du calcul** 👁️ » juste en dessous de « **Estimation de votre impôt net après crédits d'impôt** ».

✅ Votre déclaration est terminée, il ne vous reste plus qu'à vérifier les éléments et signer numériquement ! 👍

*l'attestation fiscale est fournie par votre prestataire (çad dire moi-même)
